

PNEUMOREL : MODALITES DE REMBOURSEMENT

Dans le cadre du retrait du marché de Pneumorel, Les laboratoires Servier prennent en charge le remboursement du médicament.

Le remboursement n'est pas effectué en Pharmacie mais en adressant un courrier aux Laboratoires Servier, selon les modalités décrites ci-dessous.

1. Quels sont les justificatifs à fournir ?

- en envoyant la copie de la preuve de délivrance (noms des produits délivrés et tarification imprimés au dos de l'ordonnance par le pharmacien)
- en indiquant nom, prénom, adresse postale dans le courrier d'envoi.

2. Quelle est la procédure pour être remboursé ?

Les patients doivent envoyer leurs justificatifs à l'adresse :

Les Laboratoires Servier
Remboursement Pneumorel
50 rue Carnot
92284 Suresnes Cedex

Les frais d'envoi seront remboursés.

3. Comment s'effectuera le remboursement ?

Le remboursement s'effectuera :

- par chèque adressé par voie postale
- les frais d'envoi seront inclus dans le remboursement.

Pour toute autre question, le département de l'information médicale du Groupe Servier se tient à l'écoute des patients :

0800 00 39 36

**Service & appel
gratuits**

Nous vous informons que ces données sont collectées aux seules fins de remboursement du produit. A cet égard, nous vous laissons le soin de consulter le Règlement Général sur la Protection des Données en cliquant [ici](#)